

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IV

ARMÉES

Section Forces terrestres.

Par M. Pierre de CHEVIGNY,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. André Monteil, président ; Raymond Boin, Jean Péridier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Georges Repiquet, M. le général Antoine Béthouart, secrétaires ; Emile Aubert, Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Charles Bosson, Marcel Boulangé, Louis Brives, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Roger Gaudon, Pierre Giraud, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Alfred Kieffer, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Dominique Pado, Henri Parisot, Vincent Rotinat, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 40), 395 (tome I) et in-8° 42.

Sénat : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexes 33 et 34) (1968-1969).

Lois de finances. — Armées.

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble du budget de l'Armée de Terre de 1969 s'élèvera à 7.474 millions de francs, tant pour les dépenses ordinaires (titre III) que pour les crédits de paiement des dépenses en capital. Il est en augmentation de 899 millions de francs par rapport à celui de 1968 soit 13,67 %. Ce taux de progression est supérieur à celui de l'an dernier (9,3 %) et surtout à celui de l'année précédente (2,4 %). Il est également très supérieur au taux d'accroissement du budget des Armées, qui n'atteindra pas 5,5 % en 1969.

Au sein des armées, la part réservée aux forces terrestres poursuit sa progression : de 26 % en 1968, elle passera à 28 % en 1969. Il y a là un effort substantiel en faveur de l'Armée de Terre : est-il suffisant ? Permet-il à l'Armée de Terre de remplir son éventuelle mission ? C'est l'étude des crédits affectés au titre III et au titre V qui nous permettra de répondre.

Nous proposons tout d'abord à votre attention deux tableaux permettant de comparer la section « Forces terrestres » du budget 1969 avec celle du budget précédent et avec les autres sections du présent budget militaire :

Budget de l'Armée de Terre.

Comparaison entre les budgets de 1968 et 1969.

	1968	1969	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Titre III	4.454	4.871	+ 9,33
Titre V :			
Autorisations de programme.....	2.894	3.438	+ 18,79
Crédits de paiement.....	2.121	2.604	+ 22,77
Total titre III + titre V (comptabilité publique)	6.575	7.475	+ 13,67

Budget de l'Armée de Terre.

Comparaison avec les autres sections.

	TITRE III		TITRE V (Crédits de paiement.)		TOTAUX	
	Millions de francs.	Pour- centage.	Millions de francs.	Pour- centage.	Millions de francs.	Pour- centage.
Section commune.....	3.741	43,3	4.839	56,7	8.630	32,7
Section Air.....	2.516	44,3	3.166	55,7	5.682	21,6
Section Forces terrestres.....	4.871	65,1	2.604	34,9	7.475	28,4
Section Marine.....	2.166	47,3	2.410	52,7	4.576	17,3
Totaux	13.294	50,4	13.069	49,6	26.363	100

TITRE III

Les crédits du titre III sont de 4.870 millions de francs, marquant une augmentation de 416 millions par rapport à 1968, soit de 9,33 %. Il est important de noter que, en dehors des dépenses occasionnées par les hausses acquises en cours d'année, notamment sur les rémunérations des personnels civils et militaires, cette augmentation ne correspond en réalité qu'à 28 millions de francs de mesures nouvelles considérées comme urgentes ; parmi elles, figurent celles qui concernent les hommes du rang engagés, les P. F. A. T. et la prime d'alimentation. Mesures acquises et mesures nouvelles se répartissent comme suit :

Mesures acquises.....	477 millions de francs.		
Mesures nouvelles.....	28	—	—
Total.....	505	—	—
Mesures de transfert.....	37	—	—
Economies diverses.....	52	—	—
Total.....	89	—	—

Augmentation 416 millions de francs.

Les principaux transferts proviennent de l'inscription à la section commune de crédits concernant des personnels civils et le fonctionnement de l'Ecole interarmes des Sports et des Bases de transit. Les principales économies traduisent des réductions d'effectifs.

Ainsi nous apparaît le caractère essentiel du budget de fonctionnement de notre Armée de Terre pour 1969 : il subit une augmentation importante, mais celle-ci est presque entièrement mangée par les hausses des soldes et des salaires accordées au cours de l'année 1968.

EFFECTIFS

Les effectifs sont en diminution de 2.970 postes, soit 100 postes d'officiers d'active et 2.870 postes d'officiers, de sous-officiers et d'hommes de rang, répartis comme suit :

Officiers P. D. L.....	10
Sous-officiers A. D. L.....	501
Caporaux-chefs A. D. L.....	30
Hommes du rang sous contrat.....	914
Sous-officiers P. D. L.....	303
Hommes du rang P. D. L.....	1.110
Personnel féminin Armée de Terre.....	2
<hr/>	
Total.....	2.870

Il va s'ensuivre une moindre participation de l'Armée de Terre au Centre d'expérimentation du Pacifique, la suppression de sa participation à la force amphibie d'intervention et vraisemblablement quelques aménagements dans la force d'intervention.

Nous avons déclaré, les années précédentes, que toute réduction d'effectifs dans l'Armée de Terre devait être considérée comme une diminution de potentiel, car le volume des crédits est finalement toujours en rapport avec celui des effectifs ; nous ne pouvons donc que déplorer, après les réductions opérées en 1967 et 1968, celle que nous annonce le budget pour 1969 : votre commission considère qu'il y a là comme un thermomètre de santé dans notre Armée de Terre.

SITUATION DES PERSONNELS

L'homme du rang appelé.

Immuablement fixé à 0,50 F par jour en métropole, le « prêt du soldat » voit sa valeur relative diminuer chaque année, tandis que nous nous appliquons rituellement à en demander l'augmentation. Ce prêt est un des plus faibles d'Europe. Comme, en raison

de la prolongation de la scolarité, le nombre des appelés qui se présentent au service sans avoir fait la moindre économie va en augmentant, il apparaît une inégalité choquante entre des garçons appelés à vivre côte à côte ; et cela se produit au moment où des efforts considérables sont réalisés en faveur des étudiants, c'est-à-dire des sursitaires qui, nul ne l'ignore, sont de plus en plus nombreux (plus de 300.000 actuellement). Il faut qu'une décision soit prise et, s'il est impossible de l'imposer à l'occasion du budget, le Sénat pourrait s'en faire prochainement le protagoniste. Le Ministre des Armées a indiqué qu'il souhaiterait doubler ce prêt, ce qui représenterait une dépense supplémentaire de 50 millions par an et que, jusqu'à présent, il avait cru préférable d'améliorer autant que possible les conditions de vie des militaires.

En fait, c'est à deux francs par jour au minimum que le prêt devrait être porté pour avoir valeur d'argent de poche pour les plus défavorisés.

Les engagés.

Du nombre et de la qualité des engagés découlent le nombre et la qualité des sous-officiers et des spécialistes. Le service de douze mois, qui a été demandé pour la première fois ici même, en 1965, et que nous souhaitons voir établir dès 1970, rappelons-le, suppose en contrepartie un total de 12.500 engagés par an pour l'Armée de Terre. Cet effectif était de 4.000 en 1964, de 11.000 en 1967 ; il n'est pas encore certain qu'il atteigne cette année le chiffre de 12.500, malgré l'effort de propagande et l'aménagement, sous forme de solde, de la prime d'autrefois. Il faut d'ailleurs noter que la solde allouée aux engagés de trois ans n'atteint pas encore la valeur du S. M. I. G., même si on tient compte des divers avantages qui s'y ajoutent.

C'est pourquoi nous notons avec satisfaction l'inscription de crédits permettant l'adoption d'une nouvelle pyramide des hommes du rang sous contrat au-delà de la durée légale. C'est une des rares mesures catégorielles retenues pour 1969 ; elle tend à augmenter les pourcentages de caporaux et de caporaux-chefs par rapport à l'ensemble des hommes du rang sous contrat :

- de 17 à 20 % pour les caporaux-chefs ;
- de 21 à 25 % pour les caporaux.

Mais, en dernière ressource, comme nous l'avions écrit l'année dernière et comme nous le répétons cette année, c'est l'amélioration des rémunérations qui rendra la condition militaire matériellement plus intéressante, qu'il s'agisse des engagés ou de toutes autres catégories.

Les sous-officiers.

Les sous-officiers ont bénéficié cette année de plusieurs avantages qui leur sont particuliers :

- relèvement, à compter du 1^{er} janvier 1968, de certains indices de soldes ;
- relèvement, au 1^{er} juillet 1968, de 5 points de tous les indices des quatre échelles de soldes ;

ce sont là des mesures heureuses qui nous permettent, cette année, de ne pas insister sur la situation des sous-officiers autant que nous l'avions fait précédemment à plusieurs reprises, même s'il reste à rattraper 16 points d'indice, ce que le Ministre se propose de faire dans un échelonnement de cinq années. C'est un projet dont nous contrôlerons l'exécution l'an prochain.

Les officiers.

Certaines mesures ont été prises en 1968 en faveur des officiers : elles concernent, d'une part, les officiers subalternes et les commandants issus des écoles de recrutement direct du niveau de l'enseignement supérieur, ainsi que les officiers supérieurs titulaires d'un brevet de l'enseignement militaire supérieur.

Après avoir demandé, à plusieurs reprises, la revalorisation de la fonction militaire, nous ne pouvons qu'approuver les améliorations de classement indiciaire et les primes accordées en fonction des diplômes ; mais il ne faut pas nous dissimuler que cette nouvelle réglementation, appliquée sans transition, risque d'entraîner dans l'Armée de Terre certaines disparités de condition et d'en compromettre l'unité.

Enfin, pour évoquer à nouveau une mesure plusieurs fois annoncée, un projet de loi va être déposé par le Gouvernement, portant création d'un Conseil supérieur de la fonction militaire. Nous souhaitons que, par l'intermédiaire de ce Conseil, les personnels d'active puissent participer à la rénovation de leur statut.

ENTRETIEN DES PERSONNELS

Les crédits d'entretien des personnels du budget 1968 sont pratiquement reconduits pour 1969. Il faut donc prévoir des difficultés de gestion, au lieu de la poursuite des améliorations précédemment apportées. Rappelons cependant que l'Armée de Terre continue d'exécuter un programme d'habillement (des crédits sont d'ailleurs inscrits au titre V pour 204 millions de francs d'autorisations de programme) comprenant notamment l'amélioration de la tenue de sortie et celle du paquetage de combat pour l'adapter aux exigences modernes. Le maintien des crédits au taux de 1968 imposera l'étalement de ces réalisations, tandis que les hausses intervenues gêneront les chefs de corps, dont les masses seront devenues insuffisantes, qu'il s'agisse de chauffage, d'éclairage ou de dépenses diverses.

Une exception heureuse est faite cependant pour la prime d'alimentation : une augmentation de 6 millions de francs permettra d'en relever la valeur de 0,15 F à partir du 1^{er} juillet 1969. C'est finalement la seule mesure de nature à améliorer la vie de la troupe.

ENTRETIEN DES MATÉRIELS ET DES IMMEUBLES

Le budget d'entretien est du même volume en 1969 qu'en 1968. Pour le matériel cependant, notons, à défaut d'augmentation de crédits, une augmentation des autorisations de programme, qui passent de 300 à 360 millions de francs. Nous craignons que, bien qu'importante, elle ne permette pas de faire face à la totalité des dépenses nécessitées par l'entretien des matériels nouveaux mis en service (AMX 30, SA 330, obusiers de 155 automouvants). Il ne fait pas de doute qu'une partie des crédits nécessaires devra être prise en charge par le titre V aux dépens des fabrications nouvelles.

Quant aux immeubles, nous avons précisé l'an dernier que leur taux d'entretien demeurerait inférieur de moitié à celui des immeubles civils ; c'était une question importante pour le cadre de vie de la troupe. Que dirions-nous cette année, alors qu'environ un million de mètres carrés de surfaces couvertes, provenant des installations américaines, vient grossir le patrimoine immobilier de l'Armée de Terre !

INSTRUCTION

Les crédits d'instruction sont les mêmes pour 1969 qu'en 1968 pour les réservistes, dont les activités seront réduites, puisque leurs soldes sont plus élevées. Seuls, les crédits d'instruction de l'active ont été légèrement augmentés pour tenir compte de l'augmentation du taux des frais de déplacement.

CARBURANTS

Les crédits consacrés aux carburants (115 millions) sont en diminution de plus de 6 % (123 millions en 1968) ; compte tenu de la poursuite de la mécanisation des unités, cette diminution entraînera de nouvelles difficultés en 1969.

TITRE V

Les dépenses en capital s'élèvent dans le projet de budget de 1969 à 3.438 millions de francs d'autorisations de programme et à 2.604 millions de francs de crédits de paiement.

Les autorisations de programme augmentent donc de 544 millions de francs, soit de 18,7 %.

La part de l'Armée de Terre dans l'ensemble des autorisations de programme du titre V des Armées passe ainsi, en cinq ans d'application de la loi-programme, de 1/8 en 1965 à 1/4 en 1969.

Les crédits de paiement, supérieurs de 484 millions de francs à ceux de l'an dernier, progressent selon le taux de 22,7 %, c'est-à-dire plus rapidement que les autorisations de programme. Le taux de couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement progresse ainsi de 70 à 71 %, ce qui est dans le sens d'une saine gestion, mais qui est encore bien insuffisant. Il sera nécessaire que les prochains budgets réduisent plus nettement les décalages entre autorisations de programme et crédits de paiement. Enfin, notons que les dépenses d'équipement progressent plus vite que celles d'entretien. Nous ne pensons pas cependant que l'Armée de Terre qui est par définition une armée

d'effectifs, donc de dépenses d'entretien, puisse, comme les autres Armées, arriver à une égalité entre le titre III et le titre V. Mais les dépenses d'équipement dépassant maintenant le tiers du budget de l'Armée de Terre, nous souhaitons qu'elles atteignent d'ici quelques années la proportion de 40 %.

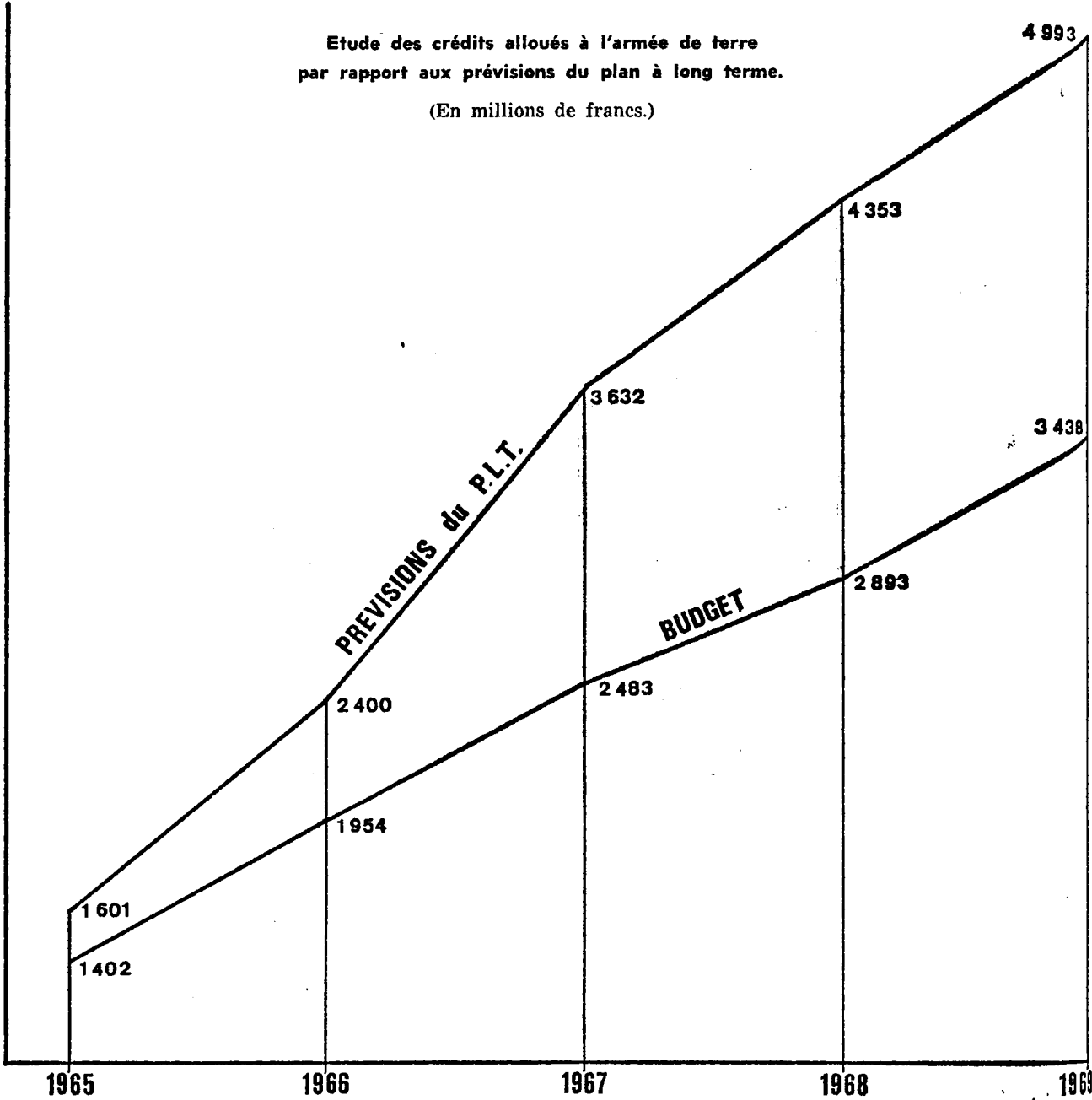
Autorisations de programme et crédits de paiement en accroissement, crédits de paiement en augmentation plus rapide encore, voilà les éléments intéressants du titre V du Budget des « Forces Terrestres ».

Mais, comme l'an dernier, l'écart considérable, qui continue de s'accroître, entre les prévisions de la loi-programme et sa réalisation est inquiétant. Le retard pris par rapport au plan initial nous semble être de 4 milliards de francs environ pour les armements classiques, soit le quart des crédits prévus.

Le graphique ci-après est instructif à cet égard.

Etude des crédits alloués à l'armée de terre
par rapport aux prévisions du plan à long terme.

(En millions de francs.)



Retard : en 1965.....	199 millions de francs.
en 1966.....	446 — —
en 1967.....	1.149 — —
en 1968.....	1.460 — —
en 1969.....	1.555 — —
Total	4.809 millions de francs.

NOTA. — 1° Le tableau ne tient pas compte de la dévaluation de la monnaie.

2° Les prévisions du P. L. T. comprenaient l'arme nucléaire tactique qui est maintenant inscrite à la section commune. Les chiffres n'ont pas été rectifiés.

MATÉRIELS DE L'ARMÉE DE TERRE

Chars AMX 30.

Les crédits de 1966 à 1968 ont permis la commande de 403 chars AMX 30 et l'approvisionnement d'une cinquième tranche de 143 chars.

Les crédits de 1969 permettront de compléter le financement de cette cinquième tranche et de lancer une sixième tranche de fabrication de chars, ainsi que celle des premiers chars poseurs de ponts.

Finalement, en fin 1969, 689 chars auront été financés, dont 143 à 50 %. La production va passer à 13 chars par mois au lieu des 18 que nous espérions. Avant le 31 décembre 1968, 200 chars seront livrés, ce qui permettra l'équipement de trois régiments. Mais, à ce rythme, les 1.000 chars prévus ne seront prêts qu'en 1974, c'est-à-dire avec quatre ans de retard sur la loi-programme.

Hélicoptères de manœuvre.

Dans le cadre des accords franco-britanniques de 1967, le programme prévoit, pour la part de la France, 130 hélicoptères de manœuvre. En 1969, 40 appareils seront financés, dont 12 construits. Par la suite, 3 hélicoptères sortiront chaque mois, le programme prévu pouvant être ainsi réalisé en 1973.

Famille des AMX 13.

Les chars AMX 13 auront tous en fin d'année leur canon de 75 remplacé par un canon de 90.

Les obusiers automouvants de 155 (dont une quinzaine seront sortis avant la fin de l'année) seront livrés au nombre de 84, au cours de l'année 1969, la commande de 190 canons étant ainsi réalisée vers la fin de 1970.

De même, la commande de 200 V. T. T., financée par le budget de 1967, est en cours de fabrication. Le matériel sera entièrement livré avant la fin de 1969.

La commande de 188 véhicules de combat de génie, financée en 1967 et 1968, sera exécutée à la suite de la commande des V. T. T., la livraison pouvant être escomptée en 1970.

Enfin, les *engins de combat amphibies* et les *véhicules de combat amphibies d'infanterie*, matériels chenillés construits en présérie, sont en voie d'expérimentation.

Parallèlement, on expérimente des véhicules à roues pour pouvoir les comparer aux véhicules chenillés et définir ensuite les programmes futurs.

Véhicules tactiques.

Les camionnettes « Simca Marmon » continuent à être fabriquées à la cadence de 80 par mois et les camions « Berliet », à la cadence de 100 par mois. Pour ces deux matériels, les crédits inscrits permettent le maintien de la chaîne jusqu'à la fin de 1970.

Matériel de défense sol-air.

Etudié en coopération avec la République fédérale allemande, le « Roland » a été mis au point ; sa fabrication industrielle va commencer et il pourra être livré à partir de 1972. La version « temps clair » est seule retenue par la France, l'Allemagne étudiant la version « tous temps ».

Matériel de défense antichars.

L'arme antichars légère « Strim », destinée à remplacer le lance-roquettes de 73, est actuellement expérimentée de façon satisfaisante ; ses premières livraisons sont attendues fin 1969.

Le « Milan » est une arme d'infanterie de moyenne portée destinée à remplacer l' « ENTAC ». Son prototype est actuellement en cours de mise au point en coopération avec la République fédérale allemande.

De même, le « Hot », arme anti-chars à grande portée.

Enfin, l' « Acra », arme anti-chars supersonique, destinée à l'armement blindé, progresse favorablement. Elle fait appel aux techniques les plus récentes, comme le faisceau Laser.

Le Pluton.

Bien que l'arme atomique tactique soit financée par des crédits inscrits au budget de la Section commune, nous ne pouvons la passer sous silence, car elle doit constituer à partir de 1972 l'arme suprême de nos forces de manœuvre. Dans l'optique gouvernementale, le Pluton doit rendre nos cinq divisions invulnérables à des unités sans armement nucléaire. Sa possession relèverait le seuil d'une agression, dont le risque serait diminué d'autant.

La réalisation des premiers missiles prototypes destinés aux essais en vol va se faire ; l'étude de l'adaptation du char AMX 30 se développe et les premiers tirs de l'engin seront réalisés dès l'année prochaine.

Infrastructure.

Le camp de Canjuers, dans le Haut-Var, sera le plus grand camp français avec ses 37.000 hectares, et le seul adapté aux forces de manœuvre modernes (engins à longue portée, fusées, tirs de chars et de missiles anti-chars...). Il ne reste plus qu'un cinquième de la superficie nécessaire à acquérir et les travaux d'infrastructure sont commencés.

Réseau de transmissions.

Une attribution spéciale de 200 millions de francs, fort importante on le voit, va permettre de créer un réseau national de commandement à grand débit, qui pourra fonctionner en toute hypothèse : c'est là un atout important pour la défense opérationnelle du territoire.

*
* *

L'examen du budget de l'Armée de Terre pour 1969 permet de conclure d'abord à un accroissement notable du programme d'armement, malgré l'augmentation de l'écart entre la loi-programme et sa réalisation. Votre Commission estime que ce retard risque d'atteindre ou de dépasser l'équivalent de deux années en fin de programme, en 1970.

Dans le même temps, un effort a été accompli en faveur des sous-officiers de l'Armée et de certains officiers de qualification particulière, mais l'ensemble de la vie militaire reste étriqué.

Sans vouloir méconnaître l'effort budgétaire accompli, dont les hausses survenues en 1968 diminueront beaucoup l'effet, votre commission rappelle au Gouvernement que la loi-programme constituait un engagement et que la priorité accordée à l'armement nucléaire s'accompagnait du respect du programme fixé pour les armements classiques considérés comme un minimum nécessaire.

C'est sous le bénéfice de ces importantes réserves que votre commission donne un avis favorable à l'adoption du budget de la section des Forces terrestres.